

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 25-févr.-2024

Numéro de révision 7

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Description du produit:	Cumyl hydroperoxyde
Cat No. :	L06866
Synonymes	Cumene hydroperoxyde
Numéro d'index	617-002-00-8
Numéro CAS	80-15-9
Formule moléculaire	C9 H12 O2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Substances chimiques de laboratoire.
Utilisations déconseillées	Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Thermo Fisher (Kandel) GmbH
Erlenbachweg 2, 76870 Kandel, Germany
Tel: +49 (0) 721 84007 280
Fax: +49 (0) 721 84007 300

Distributeur suisse - Fisher Scientific AG
Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach
Tél: +41 (0) 56 618 41 11
<https://www.fishersci.ch/ch/en/customer-help-support/forms/email-us.html>

Adresse e-mail

begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59
24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis,appelez le : 001-800-227-6701
Pour obtenir des informations en Europe,appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99
Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300
Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : **145 (24h)**
Tox Info Suisse : +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 25-févr.-2024

Chemtrec (24h) Sans frais : 0800 564 402
Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

Liquides inflammables
Peroxydes organiques

Catégorie 3 (H226)
Type E (H242)

Dangers pour la santé

Toxicité par aspiration
Toxicité aiguë par voie orale
Toxicité aiguë par voie cutanée
Toxicité aiguë par inhalation – Vapeurs
Corrosion/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Cancérogénicité
Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition)
Organe cible spécifique en cas de toxicité - (exposition répétée)

Catégorie 1 (H304)
Catégorie 4 (H302)
Catégorie 4 (H312)
Catégorie 3 (H331)
Catégorie 1 (H314) B
Catégorie 1 (H318)
Catégorie 1B (H350)
Catégorie 3 (H335)
Catégorie 2 (H373)

Dangers pour l'environnement

Toxicité aquatique chronique

Catégorie 2 (H411)

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H331 - Toxique par inhalation
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H350 - Peut provoquer le cancer
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 25-févr.-2024

H302 + H312 - Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané

Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Supplémentaires Étiquetage à l'UE

Réservé aux utilisateurs professionnels

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

Toxique pour les vertébrés terrestres

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Hydroperoxyde de cumene	80-15-9	EEC No. 201-254-7	80	Org. Perox. E (H242) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 2 (H411)
Isopropylbenzène	98-82-8	EEC No. 202-704-5	20	Flam. Liq. 3 (H226) Asp. Tox. 1 (H304) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 2 (H411) Carc. 1B (H350)

Composant	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
Hydroperoxyde de cumene	Eye Dam. 1 (H318) :: 3%<=C<10% Eye Irrit. 2 (H319) :: 1%<=C<3% Skin Corr. 1B (H314) :: C>=10% Skin Irrit. 2 (H315) :: 3%<=C<10% STOT SE 3 (H335) :: C<10%	-	-

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

ALFAAAL06866

Page 3 / 17

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 25-févr.-2024

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
Contact cutané	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Ingestion	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Pas de précautions spéciales requises.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun raisonnablement prévisible. Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements: Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique: En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2). Poudre. Jet d'eau. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Dioxyde de carbone (CO₂), Agent chimique sec, Sable sec, Mousse résistant à l'alcool. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. Inflammable. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

Produits dangereux résultant de la combustion

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 25-févr.-2024

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Éviter la formation de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter la formation de poussières.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir réfrigéré. Lieu pour matière corrosive. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 5

<https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits>

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Liste source (s): **Union Européenne** - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission **Belgique** - Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1)Publié dans le Moniteur Belge le 8 decembre 2020 **France** - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail. Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018.

(<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984>) **CH** - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxide

Date de révision 25-févr.-2024

« Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Isopropylbenzène		STEL: 50 ppm 15 min STEL: 250 mg/m ³ 15 min TWA: 25 ppm 8 hr TWA: 125 mg/m ³ 8 hr Skin	TWA / VME: 10 ppm (8 heures). restrictive limit TWA / VME: 50 mg/m ³ (8 heures). restrictive limit TWA / VME: 150 mg/m ³ (8 heures). TWA / VME: 1000 mg/m ³ (8 heures). STEL / VLCT: 50 ppm. restrictive limit STEL / VLCT: 250 mg/m ³ . restrictive limit STEL / VLCT: 1500 mg/m ³ . Peau	TWA: 10 ppm 8 uren TWA: 50 mg/m ³ 8 uren STEL: 50 ppm 15 minuten STEL: 250 mg/m ³ 15 minuten Huid	STEL / VLA-EC: 50 ppm (15 minutos). STEL / VLA-EC: 250 mg/m ³ (15 minutos). TWA / VLA-ED: 10 ppm (8 horas) TWA / VLA-ED: 50 mg/m ³ (8 horas) Piel

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Isopropylbenzène	TWA: 10 ppm 8 ore. Time Weighted Average TWA: 50 mg/m ³ 8 ore. Time Weighted Average STEL: 50 ppm 15 minuti. Short-term during exposure monitoring, account should be taken of relevant biological monitoring values as suggested by the Scientific Committee on Occupational Exposure Limits for Chemicals Agents (SCOEL) STEL: 250 mg/m ³ 15 minuti. Short-term during exposure monitoring, account should be taken of relevant biological monitoring values as suggested by the Scientific Committee on Occupational Exposure Limits for Chemicals Agents (SCOEL) Pelle	TWA: 10 ppm (8 Stunden). AGW - exposure factor 4 TWA: 50 mg/m ³ (8 Stunden). AGW - exposure factor 4 TWA: 10 ppm (8 Stunden). MAK TWA: 50 mg/m ³ (8 Stunden). MAK Höhepunkt: 40 ppm Höhepunkt: 200 mg/m ³ Haut	STEL: 50 ppm 15 minutos STEL: 250 mg/m ³ 15 minutos TWA: 10 ppm 8 horas TWA: 50 mg/m ³ 8 horas Pele	huid STEL: 250 mg/m ³ 15 minuten TWA: 50 mg/m ³ 8 uren	TWA: 10 ppm 8 tunteina TWA: 50 mg/m ³ 8 tunteina STEL: 50 ppm 15 minuutteina STEL: 250 mg/m ³ 15 minuutteina Iho

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Isopropylbenzène	Haut MAK-KZGW: 50 ppm 15 Minuten MAK-KZGW: 250 mg/m ³ 15 Minuten MAK-TMW: 10 ppm 8 Stunden MAK-TMW: 50 mg/m ³ 8 Stunden	TWA: 10 ppm 8 timer TWA: 50 mg/m ³ 8 timer STEL: 250 mg/m ³ 15 minutter STEL: 50 ppm 15 minutter Hud	Haut/Peau STEL: 80 ppm 15 Minuten STEL: 400 mg/m ³ 15 Minuten TWA: 20 ppm 8 Stunden TWA: 100 mg/m ³ 8 Stunden	STEL: 250 mg/m ³ 15 minutach TWA: 50 mg/m ³ 8 godzinach	TWA: 50 mg/m ³ 8 timer TWA: 10 ppm 8 timer STEL: 250 mg/m ³ 15 minutter. value from the regulation STEL: 50 ppm 15 minutter. value from the regulation Hud

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Isopropylbenzène	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL : 50 ppm STEL : 250 mg/m ³ Skin notation	kože TWA-GVI: 10 ppm 8 satima. during the monitoring of exposure the relevant value of biological monitoring	TWA: 10 ppm 8 hr. TWA: 50 mg/m ³ 8 hr. STEL: 50 ppm 15 min STEL: 250 mg/m ³ 15 min Skin	Skin-potential for cutaneous absorption STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³	TWA: 100 mg/m ³ 8 hodinách. Potential for cutaneous absorption Ceiling: 250 mg/m ³

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 25-févr.-2024

		<p>shall be taken into account as suggested by the Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL)</p> <p>TWA-GVI: 50 mg/m³ 8 satima. during the monitoring of exposure the relevant value of biological monitoring shall be taken into account as suggested by the Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL)</p> <p>STEL-KGVI: 50 ppm 15 minutama.</p> <p>STEL-KGVI: 250 mg/m³ 15 minutama. during the monitoring of exposure the relevant value of biological monitoring shall be taken into account as suggested by the Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL)</p>			
--	--	---	--	--	--

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Isopropylbenzène	<p>Nahk</p> <p>TWA: 10 ppm 8 tundides.</p> <p>TWA: 50 mg/m³ 8 tundides.</p> <p>STEL: 50 ppm 15 minutites.</p> <p>STEL: 250 mg/m³ 15 minutites.</p>	<p>Skin notation</p> <p>TWA: 20 ppm 8 hr</p> <p>TWA: 100 mg/m³ 8 hr</p> <p>STEL: 50 ppm 15 min</p> <p>STEL: 250 mg/m³ 15 min</p>	<p>skin - potential for cutaneous absorption</p> <p>STEL: 50 ppm</p> <p>STEL: 250 mg/m³</p> <p>TWA: 10 ppm</p> <p>TWA: 50 mg/m³</p>	<p>STEL: 250 mg/m³ 15 percekben. CK</p> <p>TWA: 50 mg/m³ 8 órában. AK</p> <p>lehetőséges borön keresztüli felszívódás</p>	<p>STEL: 50 ppm</p> <p>STEL: 250 mg/m³</p> <p>TWA: 10 ppm 8 klukkustundum.</p> <p>TWA: 50 mg/m³ 8 klukkustundum.</p> <p>Skin notation</p>

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Hydroperoxyde de cumene	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ IPRD Oda			
Isopropylbenzène	<p>skin - potential for cutaneous exposure</p> <p>STEL: 50 ppm</p> <p>STEL: 250 mg/m³</p> <p>TWA: 10 ppm</p> <p>TWA: 50 mg/m³</p>	<p>TWA: 50 mg/m³ IPRD in addition to the indicative occupational exposure limit values, biological monitoring values must be taken into account when monitoring exposure</p> <p>TWA: 10 ppm IPRD in addition to the indicative occupational exposure limit values, biological monitoring values must be taken into account when monitoring exposure</p> <p>Oda</p> <p>STEL: 170 mg/m³</p> <p>STEL: 35 ppm</p>	<p>Possibility of significant uptake through the skin</p> <p>TWA: 10 ppm 8 Stunden</p> <p>TWA: 50 mg/m³ 8 Stunden</p> <p>STEL: 50 ppm 15 Minuten</p> <p>STEL: 250 mg/m³ 15 Minuten</p>	<p>possibility of significant uptake through the skin</p> <p>TWA: 10 ppm</p> <p>TWA: 50 mg/m³</p> <p>STEL: 50 ppm 15 minutí</p> <p>STEL: 250 mg/m³ 15 minutí</p>	<p>Skin notation</p> <p>TWA: 20 ppm 8 ore</p> <p>TWA: 100 mg/m³ 8 ore</p> <p>STEL: 50 ppm 15 minute</p> <p>STEL: 250 mg/m³ 15 minute</p>

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
-----------	--------	---------------------	----------	-------	---------

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 25-févr.-2024

Hydroperoxyde de cumene	Skin notation MAC: 1 mg/m ³				
Isopropylbenzène	TWA: 50 mg/m ³ 1431 MAC: 150 mg/m ³	Ceiling: 250 mg/m ³ Potential for cutaneous absorption TWA: 20 ppm TWA: 500 mg/m ³	TWA: 10 ppm 8 urah TWA: 50 mg/m ³ 8 urah Koža STEL: 50 ppm 15 minutah STEL: 250 mg/m ³ 15 minutah	Binding STEL: 50 ppm 15 minuter Binding STEL: 250 mg/m ³ 15 minuter TLV: 10 ppm 8 timmar. NGV TLV: 50 mg/m ³ 8 timmar. NGV Hud	Deri TWA: 20 ppm 8 saat TWA: 100 mg/m ³ 8 saat STEL: 50 ppm 15 dakika STEL: 250 mg/m ³ 15 dakika

Valeurs limites biologiques

Liste source (s):

Composant	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Isopropylbenzène				2-Phenyl-2-propanol: 7 mg/g Creatinine urine end of shift	2-Phenyl-2-propanol (after hydrolysis): 10 mg/g Creatinine urine (end of shift)

Composant	Italie	Finlande	Danemark	Bulgarie	Roumanie
Isopropylbenzène				2-Phenol-2 propanol: 7 mg/g Creatinine urine up to two hours after the end of work shift possible significant absorption through the skin	

Composant	Gibraltar	Lettonie	République slovaque	Luxembourg	Turquie
Isopropylbenzène		Cumene: 7 µg/g Creatinine urine no later than two hours after the end of the shift	2-Phenylpropane: 10.6 mg/L urine end of exposure or work shift		

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local (Dermale)	Effet aigu systémique (Dermale)	Les effets chroniques local (Dermale)	Les effets chroniques systémique (Dermale)
Isopropylbenzène 98-82-8 (20)				DNEL = 15.4mg/kg bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9 (80)				DNEL = 6mg/m ³
Isopropylbenzène 98-82-8 (20)	DNEL = 250mg/m ³			DNEL = 100mg/m ³

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments	Eau intermittente	Micro-organismes	Des sols

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 25-févr.-2024

		d'eau douce		dans le traitement des eaux usées	(agriculture)
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9 (80)	PNEC = 0.0031mg/L	PNEC = 0.023mg/kg sediment dw	PNEC = 0.031mg/L	PNEC = 0.35mg/L	PNEC = 0.0029mg/kg soil dw
Isopropylbenzène 98-82-8 (20)	PNEC = 0.035mg/L	PNEC = 3.22mg/kg sediment dw	PNEC = 0.012mg/L	PNEC = 200mg/L	PNEC = 0.624mg/kg soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9 (80)	PNEC = 0.00031mg/L	PNEC = 0.0023mg/kg sediment dw			
Isopropylbenzène 98-82-8 (20)	PNEC = 0.0035mg/L	PNEC = 0.322mg/kg sediment dw			

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc butyle	480 minutes	0.3 mm	EN 374	(exigence minimale)

Protection de la peau et du corps Vêtements à manches longues.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

À grande échelle / utilisation d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

Type de filtre recommandé : Filtre à particules

À petite échelle / utilisation en laboratoire

Conserver une ventilation adéquate

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 25-févr.-2024

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect		
Odeur	Aucune information disponible	
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible	
Point/intervalle de fusion	-30 °C / -22 °F	
Point de ramollissement	Aucune donnée disponible	
Point/intervalle d'ébullition	250 - 102 °C / 482 - 215.6 °F	@ 8mmHg
Inflammabilité (Liquide)	Inflammable	D'après les données d'essai
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet	Liquide
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	56 °C / 132.8 °F	Méthode - Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	
pH	Sans objet	
Viscosité	Aucune donnée disponible	
Hydrosolubilité	Immiscible	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)		
Composant	log Pow	
Hydroperoxyde de cumene	1.6	
Isopropylbenzène	3.55	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité / Densité	1.03 g/cm3	@ 20 °C
Densité apparente	Sans objet	Liquide
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	(Air = 1.0)
Caractéristiques des particules	Sans objet (liquide)	

9.2. Autres informations

Formule moléculaire	C9 H12 O2
Masse molaire	152.20
Propriétés explosives	explosifs air / vapeur des mélanges possibles
Indice de réfraction	1.5242

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Oui

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse	Aucune information disponible.
Réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agent réducteur.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 25-févr.-2024

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e)	Catégorie 4
Cutané(e)	Catégorie 4
Inhalation	Catégorie 3

Données toxicologiques pour les composants

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Hydroperoxyde de cumene	LD50 = 382 mg/kg (Rat)	LD50 = 0.126 mL/kg (Rabbit)	LC50 = 220 ppm (Rat) 4 h
Isopropylbenzène	1400 mg/kg (Rat) 2700 mg/kg (Rat)	LD50 = 12300 µL/kg (Rabbit)	LC50 > 3577 ppm (Rat) 6 h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée; Catégorie 1 B

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire; Catégorie 1

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire	Aucune donnée disponible
Peau	Aucune donnée disponible

e) mutagénicité sur les cellules germinales; Aucune donnée disponible

f) cancérogénicité; Catégorie 1B

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes

Composant	UE	UK	Allemagne	CIRC
Isopropylbenzène				Group 2B

g) toxicité pour la reproduction; Aucune donnée disponible

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique; Catégorie 3

Résultats / Organes cibles Système respiratoire.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; Catégorie 2

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 25-févr.-2024

Voie d'exposition	Inhalation
Organes cibles	Aucun(e) connu(e).
j) danger par aspiration:	Catégorie 1
Symptômes / effets, aigus et différés	Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomachale ou œsophagique. En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.
--	---

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement. Contient une substance: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Hydroperoxyde de cumene	LC50: = 3.9 mg/L, 96h static (Oncorhynchus mykiss)		
Isopropylbenzène	LC50: = 5.1 mg/L, 96h semi-static (Poecilia reticulata) LC50: = 2.7 mg/L, 96h semi-static (Oncorhynchus mykiss) LC50: 6.04 - 6.61 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas) LC50: = 4.8 mg/L, 96h flow-through (Oncorhynchus mykiss)	EC50: = 0.6 mg/L, 48h (Daphnia magna) EC50: 7.9 - 14.1 mg/L, 48h Static (Daphnia magna)	EC50: = 2.6 mg/L, 72h (Pseudokirchneriella subcapitata)

Composant	Microtox	Facteur M
Isopropylbenzène	EC50 = 0.89 mg/L 5 min EC50 = 1.10 mg/L 15 min EC50 = 1.48 mg/L 30 min EC50 = 172 mg/L 24 h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance

Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées

Immiscible à l'eau, peuvent persister, d'après les informations fournies.

Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il est possible que la substance soit sujette à bioaccumulation

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Hydroperoxyde de cumene	1.6	35.5 dimensionless
Isopropylbenzène	3.55	35.5 dimensionless

12.4. Mobilité dans le sol

Improbable tout déversement de pénétrer dans le sol Le produit est insoluble et s'enfonce

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 25-févr.-2024

dans l'eau Le produit s'évapore lentement Mobilité peu probable dans l'environnement du fait de sa faible solubilité dans l'eau. Improbable tout déversement de pénétrer dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT Pas de données disponibles pour l'évaluation. **et vPvB**

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques persistants Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Le code européen des déchets D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications.

Autres informations Ne pas entraîner vers les égouts. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Les quantités importantes affectent le pH et sont nocives pour les organismes aquatiques. Eviter tout contact avec l'eau.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, ADWO) SR 814.600
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr>

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU

UN3109

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE F, LIQUIDE

Nom technique

(Cumene hydroperoxyde)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

5.2

14.4. Groupe d'emballage

ADR

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 25-févr.-2024

14.1. Numéro ONU	UN3109
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE F, LIQUIDE
Nom technique	(Cumene hydroperoxyde)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	5.2
Classe de danger subsidiaire	8
14.4. Groupe d'emballage	

IATA

14.1. Numéro ONU	UN3109
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE F, LIQUIDE
Nom technique	(Cumene hydroperoxyde)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	5.2
Classe de danger subsidiaire	8
14.4. Groupe d'emballage	

14.5. Dangers pour l'environnement Dangereux pour l'environnement
Ce produit est un polluant marin selon les critères de l'IMDG/IMO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Pas de précautions spéciales requises.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable, les produits emballés

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

Chine, X = liste, Australie, U.S.A. (TSCA), Canada (DSL/NDSL), Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Australie (AICS), Korea (KECL), Chine (IECSC), Japan (ENCS), Philippines (PICCS), Taiwan (TCSI), Japan (ISHL), New Zealand (NZIoC), Japan (ISHL). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Hydroperoxyde de cumene	80-15-9	201-254-7	-	-	X	X	KE-24814	X	X
Isopropylbenzène	98-82-8	202-704-5	-	-	X	X	KE-23957	X	X

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Hydroperoxyde de cumene	80-15-9	X	ACTIVE	X	-	X	X	X
Isopropylbenzène	98-82-8	X	ACTIVE	X	-	X	X	X

Légende: X - Listé '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (<http://ncis.nier.go.kr/en/main.do>)

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 25-févr.-2024

Hydroperoxyde de cumene	80-15-9	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-
Isopropylbenzène	98-82-8	-	-	-

Liens REACH

<https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>

Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Hydroperoxyde de cumene	80-15-9	Sans objet	Sans objet
Isopropylbenzène	98-82-8	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)?

Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

Directive 76/769/CEE du Conseil, du 27 juillet 1976, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses

Réglementations nationales

Classification allemande WGK

Voir le tableau pour les valeurs

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
Hydroperoxyde de cumene	WGK2	
Isopropylbenzène	WGK1	

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Isopropylbenzène	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84

Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Component	Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81)	Suisses - Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (VOCV)	Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause
Isopropylbenzène 98-82-8 (20)	Substances interdites et réglementées	Group I	

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxyde

Date de révision 25-févr.-2024

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) ne sont pas nécessaires pour les mélanges

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312 - Nocif par contact cutané
H331 - Toxique par inhalation
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H350 - Peut provoquer le cancer
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Lista europea de substancias químicas notificadas

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Lista canadiense de substancias no domésticas

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

RPE - Équipement de protection respiratoire

LD50 - Dose létale à 50%

LC50 - Concentration létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

POW - Coefficient de partage octanol: eau

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques

ATE - Estimation de la toxicité aiguë

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

COV - (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

<https://echa.europa.eu/information-on-chemicals>

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE)

1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques

D'après les données d'essai

Dangers pour la santé

Méthode de calcul

Dangers pour l'environnement

Méthode de calcul

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cumyl hydroperoxide

Date de révision 25-févr.-2024

Préparée par Département sécurité du produit.

Date de révision 25-févr.-2024

Sommaire de la révision Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité